



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/12/2020

Dossier complet le :

22/1/2021

N° d'enregistrement :

2020-5020

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une nouvelle canalisation de transport de gaz DN300 entre Beuvry et Bénifontaine (62)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz Direction des Projets et de l'ingénierie

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HARLÉ Gaëtan, Directeur de projets GRTgaz

RCS / SIRET

4	4	0	1	1	7	6	2	0	0	1	4	4	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société anonyme

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
37. Canalisations de transport de gaz inflammables, nocifs ou toxiques, et de dioxyde de carbone en vue de son stockage géologique	Canalisation de transport de gaz, de diamètre nominal 300mm et de longueur 12,5km environ, soit: - un diamètre extérieur avant revêtement inférieur à 800 millimètres et une longueur de tracé inférieure à 40 kilomètres - un produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur supérieur à 500 mètres carrés et une longueur de tracé supérieure à 2 kilomètres (Dext*L>=500m2 ou L>=2km)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de poser une canalisation enterrée de transport de gaz, de diamètre nominal 300 mm et de diamètre extérieur de 329,9 mm. Le tracé retenu, d'une longueur de 12,5 km environ, est le suivant :

- Raccordement aux réseaux existants DN200 à Beuvry et Bénifontaine
- Pose de 2 postes de coupure à proximité des points de connexion au départ et à l'arrivée du gazoduc projeté,
- Traversée de 3 cours d'eau par forage dirigé : la Loïse, la Rivière de la Fontaine de Bray, le Surgeon
- Traversée de routes par forage droit (ou forage dirigé pour la RD943) : RD943, RD65, RD66, RD75, RD39, RD165 et RD947,
- Traversée à ciel ouvert des autres routes,
- Traversée par forage dirigé le long du site destiné au projet de centrale photovoltaïque Beuvry/Labourse, ou en écartement dans le chemin attenant
- Traversée à ciel ouvert des chemins sauf si attenants à des cours d'eau/voiries traversés en forage

Ce projet est nécessaire pour assurer une meilleure répartition de l'alimentation en gaz H des secteurs de Lille Ouest et de Lens, et permettra de faciliter la conversion du gaz B vers du gaz H de cette zone à partir de 2023.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à renforcer et à sécuriser l'alimentation en gaz de la zone en créant une nouvelle liaison entre les canalisations de transport existantes, l'une au Sud de l'ensemble urbain de Béthune, et l'autre au Nord de l'ensemble urbain de Lens.

En particulier, il est nécessaire pour assurer une meilleure répartition de l'alimentation en gaz H des secteurs de Lille Ouest et de Lens, et permettra de faciliter la conversion du gaz B vers du gaz H de cette zone à partir de 2023.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée totale des travaux est estimée à environ 8 mois. La pose de la canalisation sera réalisée par tronçons de 50 à 100m, via un chantier mobile.

Les travaux se dérouleront en 6 phases:

- 1) Diagnostic archéologique si ce dernier est prescrit, soit le mois qui précède le démarrage des travaux, soit l'année précédant l'année des travaux ;
- 2) Ouverture de piste : la piste de travail (tranchée, bande de roulement, stockage et tri des terres) d'une largeur d'environ 14m est piquetée. Cette largeur peut varier quelque peu selon les contraintes (à la hausse pour le tri des terres par exemple ou à la baisse au passage de zones sensibles). Les cultures éventuelles y sont coupées ;
- 3) Travaux
  - Ouverture de la fouille (12,5 km), soudage des tubes en bord de fouille, contrôle et enrobage des soudures, mise en fouille, remblai.
  - Réalisation de 3 forages pour le franchissement des cours d'eau (la Loïsne, la Rivière de la Fontaine de Bray, le Surgeon) et 7 pour celui des Routes Départementales RD943, RD65, RD66, RD75, RD39, RD165 et RD947.
  - Construction des postes de coupure de départ (Beuvry) et d'arrivée du gazoduc (Bénifontaine).
- 4) Épreuve hydraulique de l'ouvrage construit (canalisation et installations annexes) et raccordement à l'existant ;
- 5) Mise en service de l'ouvrage (canalisation et installations annexes) ;
- 6) Remise en état des terrains traversés au fur-et-à mesure de l'avancement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Des bornes et balises seront placées en surface le long de la canalisation. Les 2 postes de coupure (environ 1000 mètres carrés chacun) situés aux extrémités du projet, seront avec ces éléments de signalisation les seuls équipements aériens du projet.

Les gares de coupure de départ et d'arrivée permettront :

- d'isoler et de purger le tronçon ainsi construit en cas d'urgence ;
- d'insérer si nécessaire des pistons instrumentés pour assurer la surveillance et la maintenance de l'ouvrage ;
- d'insérer des pistons mousses pour des réparations éventuelles.

Ce nouveau tronçon sera ajouté au Plan de Sécurité et d'Intervention ainsi qu'au Plan de Surveillance et de Maintenance de GRTgaz.

Le tronçon sera ajouté au guichet unique et fera l'objet d'une surveillance et d'une maintenance par les équipes d'exploitation basées à Annezin et Avion.

Les postes seront télé surveillés via le Centre de Surveillance du Réseau (CSR) basé à Nancy (54).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Préfectorale.

Il fera également l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Une mise en compatibilité du PLU de Loos-en-Gohelle sera instruite dans le même temps, ainsi que celui de Sailly-Labourse si nécessaire.

Il fera l'objet d'un dossier "loi sur l'eau", pour les volumes d'eau de nappe prélevés pour mise hors d'eau des fouilles, le milieu de rejet, l'incidence de ces rabattements de nappe sur les zones humides...

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet	12 500 m environ
Produit du diamètre extérieur par la longueur du projet	4000 m2 environ
Emprise au sol des servitudes créées	10 ha environ
Emprise de chacun des 2 postes de coupure	1000 m2 environ

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet se situe dans le département du Pas-de-Calais.

Il s'étend sur le territoire de 11 communes entre Beuvry et Bénifontaine.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 40' 11" .. Lat. 50° 30' 44" ..

Point d'arrivée :

Long. 02° 48' 48" .. Lat. 50° 28' 07" ..

Communes traversées :

Beuvry, Labourse, Sailly-Labourse, Annequin, Cambrin, Cuinchy, Noyelles-lès-Vermelles, Haisnes, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Bénifontaine

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n°310030114, Terril de la Cité n°9 d'Annequin Le projet concerne la bordure Sud-Ouest du site, sur 92m, en évitant la partie principale du terril et ses milieux ouverts.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNESCO : Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais - Tronçon de cavalier d'Auchy-les-Mines à Vermelles qui sera traversé en souterrain et très probablement sans tranchée.</li> <li>• Abords de monument historique : périmètre du moulin inscrit de Beuvry</li> </ul> Le projet n'aura aucun impact visuel sur ces zones, après travaux
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide avérée n'a fait l'objet d'une délimitation sur le tracé du projet.  Toutefois, celui-ci traverse les 3 zones à dominante humide associées aux cours d'eau la Loïse, la Rivière de la Fontaine de Bray, et le Surgeon.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Lawe approuvé en avril 2015 - zones naturelles soumises à aléa faible ou moyen. L'extrémité Ouest du tracé est concernée par ce zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site BASOL sur le tracé du projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la ZPS les "Cinq Tailles", n°FR3112002, située à 14 km environ à l'Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Terril de Labourse, distant d'environ 1,6 km au Sud de l'extrémité Ouest du tracé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'intervention en sous-sol pourra nécessiter la mise hors d'eau des fouilles le temps de la pose de la canalisation, lorsque la nappe est moins profonde que le fond des fouilles. Cette mise hors d'eau se ferait par pompage. Environ 900 m3 d'eau seront également nécessaires pour réaliser l'épreuve hydraulique de l'ouvrage. Le lieu de prélèvement de cette eau n'est pas défini à ce jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage. La canalisation en projet sera posée dans une tranchée d'environ 1,30m de profondeur en tracé courant et ne devrait donc pas interférer, sauf localement pour les forages, avec la nappe dont le niveau moyen se situe au delà des 2m de profondeur. Les niches de forages (horizontaux) seront à une profondeur comprise entre 3 et 5m et nécessiteront donc ponctuellement la mise en œuvre d'un pompage avec un rejet à proximité immédiate. En cas de débits importants, des bassins de rétention/décantation seront installés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la majorité du linéaire des terrassements pour la pose du gazoduc, les matériaux existants seront ré-utilisés en remblai avec un tri sélectif des terres en préalable en préservant la couche de terre végétale ; cependant, très localement et partiellement, des terres pourront être évacuées (si sols pollués ou présences de terrains non tenants...) et seraient dans ce cas remplacées par des matériaux plus adaptés (sable ou matériaux avec des tenues en compactage adaptées au besoin...).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme dit précédemment, du sable ou autres matériaux pourront être apportés en des points particuliers ; le volume correspondant restera très limité.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts sont faibles sur la faune, la flore et le milieu agricole. Le projet concerne néanmoins la bordure de la ZNIEFF de type I "Terril de la cité n°9 d'Annequin", sur 92m, entraînant un déboisement sur la largeur de la bande de servitude (765m2). Le projet pourra traverser aussi le Sud d'un secteur en friche de Labourse (site du projet de centrale photovoltaïque), et intercepte 4 linéaires boisés de chemins, non inclus dans des inventaires du milieu naturel, où il entraînera un déboisement sur la largeur de la bande de servitude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 postes de coupure à créer occuperont à terme une surface, de l'ordre de 1000m2 chacun.  Le tracé de la canalisation n'entraîne pas de perte d'espace agricole ou naturel. Toutefois, le reboisement ne sera pas possible à l'intérieur de la bande de servitude de l'ouvrage.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Ouest du tracé traverse une "zone naturelle soumise à aléa faible ou moyen" du PPRI de la Lawe, aux abords de la Loïsne. Comme les abords du Surgeons, autre cours d'eau traversé par le projet, cette zone est aussi identifiée comme zone à risque d'inondation par le TRI de Béthune. Dans ces 2 secteurs, en cas de crue, le chantier sera arrêté et les engins de chantier et tout matériel susceptible d'être emporté ou de causer une pollution seront temporairement retirés du site. À terme, pas d'incidence du risque sur le projet, ni d'aggravation par le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de 2 à 4 camions par jour, uniquement lors de la phase des travaux. Un plan de circulation sera élaboré en concertation avec les gestionnaires des réseaux routiers. Les travaux seront éloignés des centres urbains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seul le bruit des engins de chantier lors des travaux est à recenser. À terme, aucun bruit ne sera généré par la canalisation et les deux installations annexes. Les travaux seront éloignés des centres urbains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement, les engins de chantier (terrassement, forage, cintrage) pourront générer des vibrations de manière très localisée et non significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les phases de raccordement et de mise en gaz engendreront des rejets de gaz à l'atmosphère. Ces rejets seront limités au maximum via des manœuvres d'exploitation du réseau (abaissement de la pression notamment).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux d'épreuve (environ 900 m3). Possibilité de prévoir soit l'évacuation des eaux pour retraitement, soit épandage après filtration. Les eaux d'épreuve ne sont pas polluées ; elles contiennent quelques matières en suspension comme les résidus de soudures, fleur de rouille.</p> <p>Rejet des eaux de pompage (niches de forages) de la nappe à proximité pour infiltration, avec filtration via un bac de rétention en cas de débits importants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Boues de forage, qui seront recyclées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier génère des déchets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets inertes, qui seront évacués vers un centre de stockage,</li> <li>• Brai de houille qui pourrait être présent sur l'une des canalisations DN200. Il serait dans ce cas retiré localement pour le raccordement du DN300 (le brai serait récupéré dans des sacs puis évacué vers un site habilité).</li> </ul>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la canalisation traverse: - le périmètre de 500m autour du moulin inscrit de Beuvry, - un site d'intérêt archéologique au Sud de Haisnes, - en 2 endroits un chemin inscrit au patrimoine de l'UNESCO La canalisation, enterrée, signalée par quelques bornes et balises, n'aura pas d'impact visuel significatif après la phase travaux. Les postes de coupure auront un impact limité et localisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, le chantier aura un impact sur l'activité agricole ; la piste de travail traverse, sur l'essentiel du tracé, des champs exploités. Le terrain agricole retrouvera rapidement sa configuration initiale à l'issue des travaux. À terme, la surface cultivable totale ne sera réduite que de l'emprise des 2 postes (environ 1000m2 chacun). La future canalisation génère également des Servitudes d'Utilité Publique pour la maîtrise de l'urbanisation.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de centrale photovoltaïque à Beuvry et Labourse, dont l'enquête publique s'est déroulée fin 2011, pourrait impliquer un déboisement partiel d'une parcelle en friche (ancienne centrale thermique). Ce déboisement s'ajouterait à celui qui est développé en partie 6.1 "Milieu naturel".

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité environnementale qui s'est appuyée sur un état initial de l'environnement comprenant un inventaire faune-flore-habitats. Plusieurs solutions de fuseaux ont ainsi été comparées. Elle a abouti à la définition d'un fuseau de moindre impact, puis à un tracé de moindre impact.

Les options techniques choisies pour la traversée des cours d'eau évitent d'impacter les lits mineurs. En outre, des mesures d'évitement/réduction seront mises en œuvre, comme par exemple la tenue des coupes d'arbres/défrichement en dehors de la période de reproduction des espèces présentes dans la zone directement impactée ou à proximité.

Une étude de dangers, obligatoire, s'assurera de prendre en compte les risques technologiques existants et ceux induits par le projet lui-même.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet évite les secteurs les plus sensibles et chemine dans un paysage à dominance agricole.

En phase travaux, les impacts potentiels sont soit évités (forages dirigés), soit limités dans le temps (mise hors d'eau des fouilles, emprise sur les cultures...).

À terme, les impacts visuels seront réduits : bornes et balises, bande de servitude non boisée, postes de coupure. L'impact sur le milieu naturel sera ponctuel, localisé à des secteurs déboisés dans la bande de servitude.

De plus, le projet sera soumis à la loi sur l'eau et fera donc l'objet d'une instruction administrative.

Pour ces raisons, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

· Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6 - Synthèse des enjeux environnementaux : se rattache à la partie 5 (sensibilité environnementale de la zone), et de manière générale à la partie 6 (impact potentiel du projet)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LILLE

le, 04/12/2020

Signature



Gaëtan Harlé

